

**Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Ihsan Kurt
à propos de l'action «Bike to work»**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt à propos de l'action «Bike to work», déposée et lue au Conseil communal du 14 mai 2018.

En 2010, la Commune a participé pour la première fois à l'action «Bike to work», proposée par Pro Vélo, et qui a pour but d'encourager les employés communaux à effectuer leurs déplacements pendulaires à vélo pendant les mois de mai et juin. Cette année-là, 7 personnes y ont pris part.

L'opération a été reconduite en 2011, avec une participation de 11 personnes, puis en 2012 où les participants n'étaient que 5 et qui, par ailleurs, venaient déjà travailler à vélo ou à pied. Force était de constater que l'action s'était essouffée auprès des employés communaux et qu'il fallait trouver autre chose.

En 2014, la Commune a promu la démarche auprès des entreprises prilléraines, mais sans y participer elle-même. Le succès n'a pas été au rendez-vous et il n'y a pas eu de retour de la part de ces mêmes entreprises.

En 2015 et 2016, c'est le programme «Bike for cars» de prêt de vélos, par un marchand de cycles, à la population prillérane, sur dépôt du permis de conduire, qui a été mis en avant. La participation a été faible, avec une dizaine de personnes chaque année, pour 2 vélos finalement vendus.

L'an dernier, 15 vélos, dont 5 électriques, ont été mis à disposition en libre-service à Prilly-centre. Cette initiative a rencontré un beau succès puisqu'il y a eu environ 250 prêts de vélos sur un mois et des retours très positifs de personnes qui ont ainsi pu tester les avantages de se déplacer à bicyclette. Son coût global a été cependant plus élevé que celui des actions précédentes, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de ne pas la reconduire en 2018, mais plutôt une année sur deux. On devrait donc retrouver cette action l'an prochain.

En 2018, une promotion des «mercredis du vélo», qui est une autre campagne de Pro Vélo, a été cependant entreprise.

En conclusion, la Municipalité a la volonté de promouvoir la mobilité douce, et en particulier cycliste, via des actions ponctuelles. Il s'agit cependant de trouver celle qui a le plus d'impact tout en limitant le coût.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gifféron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 18 juin 2018.